

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 7

Register: Offres et demandes commerciales : marchandises

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention par les intéressés des licences d'importation et d'exportation suisses et françaises.

Pour tous renseignements complémentaires, prière d'adresser la correspondance à notre siège, 16, avenue de l'Opéra « Service marchandises », en mentionnant le numéro de l'annonce.

I. — A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN FRANCE

OFFRES DE PRODUITS SUISSES

- 701 Sécateurs.
- 702 Outils pour le bâtiment.
- 703 Kirsch.
- 704 Mototreuils.
- 705 Bas de soie.
- 706 Outillage pour l'agriculture.
- 707 Ustensiles de transport et pots à rubans pour l'industrie textile.
- 708 Meubles de repos pour les jambes.
- 710 Serrures.
- 711 Navettes.
- 712 Soudures en aluminium.
- 721 Etau pour petite mécanique et horlogerie.
- 722 Bracelets-montres.
- 723 Fraises et fers à polir.
- Articles de précision pour usines à chaussures.

DEMANDES DE PRODUITS FRANÇAIS

- 709 Nacre en feuilles.
- 714 Piassava-Bessine de Madagascar.
- 715 Bouleau-bruyère pour balais.
- 718 Bois pour navettes.
- 719 Willows et peigneuses pour textile.
- 724 Produits chimiques.
- Appareils et machines.
- Éllets, crochets, boucles, etc...
- Talons et plaques caoutchouc.
- Abrasifs.
- 725 Appareils pour contrôler le temps de marche des véhicules (système à vibration).
- 726 Coins-onglets pour photographie.
- 727 Instruments de musique.

II. — A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN SUISSE

OFFRES DE PRODUITS FRANÇAIS

- 716 Pâte dentifrice.
- 717 Essences exotiques.
- 720 Grenats de Madagascar.

DEMANDES DE PRODUITS SUISSES

- 713 Couverts aluminium et acier inoxydable.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE - SUISSE

DOUBLE IMPOSITION

Le revenu de valeurs suisses appartenant à une personne domiciliée en France se trouve réduit par les fiscs suisse et français à 10 ou 12 p. 100 de sa valeur initiale. Pour un

célibataire, un divorcé ou un veuf sans enfant, la proportion se réduit à 6 ou 8 p. 100.

Soit une fortune supérieure à 400.000 fr. fr.

Un revenu de 100 fr. s. se trouve amputé dans la proportion suivante :

Impôts suisses :

	Revenu imp. sable		fr. s.
	fr. s.		
Droit de timbre sur les coupons	100	5 %	5
Impôt anticipé.	100	25 %	25

Impôts français :

	Revenu imp. sable		fr. s.
	fr. s.		
Impôt à la source sur les encaissements étrangers	70	41 %	28,70
Impôt général sur le revenu.	41,30	70 %	28,90
Impôt spécial pour célibataires, divorcés ou veufs sans enfants	41,30	10 % env.	4,10

Total :

91,70

Il reste donc en définitive, sur un revenu de 100 fr. s., 8,30 fr. au contribuable. Ce montant se réduit même à 6,60 fr. si la fortune imposée dépasse 800.000 fr. fr.